

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-07

## **RD 94 OA n° 46 - REYNIES AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 66/06**

Le marché n° 66/06 relatif au confortement des fondations du pont de REYNIES qui permet à la RD 94 de franchir la rivière Tarn au PR 11+860 sur le territoire de la Commune de REYNIES a été conclu le 27 juin 2006 avec la Société PETRISSANS pour un montant de 1 022 580,00 €TTC (855 000 €HT).

Suite à la transmission des actifs et passifs de la Société PETRISSANS à la Société ASTEN Division PETRISSANS, le présent avenant a pour objet :

- de transférer le marché n° 66/06 à la Société ASTEN Division PETRISSANS,

- de remplacer dans ledit marché la Société PETRISSANS par la Société ASTEN Division PETRISSANS, 90 route de Beaufort – BP 20007 – 49180 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU CEDEX et d'y intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société ASTEN Division PETRISSANS.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 66/06 concernant le confortement des fondations du pont de REYNIES qui permet à la RD 94 de franchir la rivière Tarn au PR 11+860 sur le territoire de la Commune de REYNIES.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mars 2007**

CP 07/03-07

**RD 94  
OA n° 46 - REYNIES  
AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 66/06**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 66/06 conclu le 27 juin 2006 avec la société PETRISSANS, concernant le confortement des fondations du pont de REYNIES qui permet à la RD 94 de franchir la rivière Tarn au PR 11+860 sur le territoire de la Commune de REYNIES, ayant pour objet de :
  - transférer le marché n° 66/06 à la Société ASTEN Division PETRISSANS,
  - remplacer dans ledit marché la Société PETRISSANS par la Société ASTEN Division PETRISSANS, 90 route de Beaufort – BP 20007 – 49180 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU CEDEX et d'y intégrer la nouvelle domiciliation bancaire de la Société ASTEN Division PETRISSANS ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,